

COMMODO ET INCOMMODO

(ARRETÉS ITM)

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que, dans le cadre de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés tel qu'elle a été modifiée dans la suite, Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a pris les décisions suivantes :

Objet :	Exploitant et lieu d'exploitation :	No. dossier/Date autorisation
exploitation d'un cric de fosse MAHA, type MGH 14,5/75, numéro de construction 369284-001	Autocars Sales-Lentz - SLA - 4, rue Laangwiss L-1940 Hautcharage	3A/2019/2157/167 autorisé le 24 juillet 2019 Réf. interne : 2019/04/08
exploitation d'un élévateur à fourches Marque Baoli, Type ES16-N02, numéro de construction B16	Ets. Guy Haeck & Fils	3A/2019/2163/167 autorisé le 24 août 2019 Réf. interne : 2019/04/07

L'avis relatif à ces décisions est affiché pendant 40 jours complets (affichage le 14 août) à partir du 15 août 2019 au 23 septembre 2019 inclus.

Les arrêtés d'autorisation ont été déposés au service écologique de la commune de Käerjeng pour y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relatif aux établissements classés, un recours contre chacune de ces décisions est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour, dans le délai de quarante jours à partir de la date de la publication.

Bascharage, le 8 août 2019

Le Bourgmestre ff,



Josée-Anne SIEBENALER-THILL



Le Secrétaire communal adjoint,



Claude FREICHEL